

**Monsieur Valentin Belleval,
Président de Cœur de Flandre Agglo,**

Cœur de Flandre Agglo,
Hôtel Communautaire,
222 bis rue de Vieux-Berquin,
59190 Hazebrouck

Haubourdin, le 19 juin 2026,

Objet : Concertation Révision PLUi-H

Monsieur le Président,

Notre société a exploité une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) au droit des parcelles 176 et 178 section CP, et 222, 223 et 303 section ZH de la commune de Hazebrouck jusqu'au 31 août 2022 en vertu de différents arrêtés préfectoraux dont le dernier arrêté préfectoral complémentaire du 27 janvier 2022.

Notre société envisageait dès 2019 l'extension de l'exploitation de cette ISDI au droit des parcelles cadastrales 19, 50, 82 et 246 section ZH, cette dernière constituant le seul exutoire légal pour les déchets inertes de l'agglomération Cœur de Flandre. Nous avons donc anticipé à cette époque la modification du zonage du PLU pour ces parcelles en demandant leur mise en compatibilité avec ce type d'activité. Cette demande avait abouti à l'entrée en vigueur d'un zonage Ne pour ces parcelles (secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques) pour y poursuivre l'activité de stockage de déchets inertes (voir contribution déposée le 11 mars 2019 en annexe).

Cependant, au regard des contraintes environnementales identifiées au droit de ces différentes parcelles (délimitation de zones humides au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement), il n'a pas été possible d'y mener à bien ce projet d'extension malgré la demande locale forte. Le projet sur ces parcelles a donc été entièrement abandonné.

RECYNOR travaille depuis à un projet alternatif pour rouvrir une ISDI locale, connexe à l'ancienne ISDI. La société a récemment acté un échange de parcelle avec un propriétaire foncier visant à céder la parcelle 19 contre la parcelle 48, connexe à l'ancienne ISDI, et une partie de la parcelle 46. RECYNOR souhaiterait ainsi pouvoir étendre l'ancienne ISDI au droit de la parcelle 48 (13 950 m²) et une partie de la parcelle 46 (26 966 m²). Pour ce faire, il est nécessaire de remettre à jour l'entièreté du zonage du secteur dit « Balladen » qui avait été revu en 2019 et qui ne correspond plus, ni aux exigences de protection des espaces naturels et agricoles, ni aux nouveaux besoins de développement exigés dans ce contexte.

Le plan ci-dessous est extrait du PLUi-H actuellement en vigueur. Le périmètre de l'ISDI RECYNOR exploité jusqu'à l'été 2022 y est représenté en rouge. Le périmètre du projet d'extension initial désormais abandonné est représenté en jaune, et le périmètre du nouveau projet est représenté en bleu.

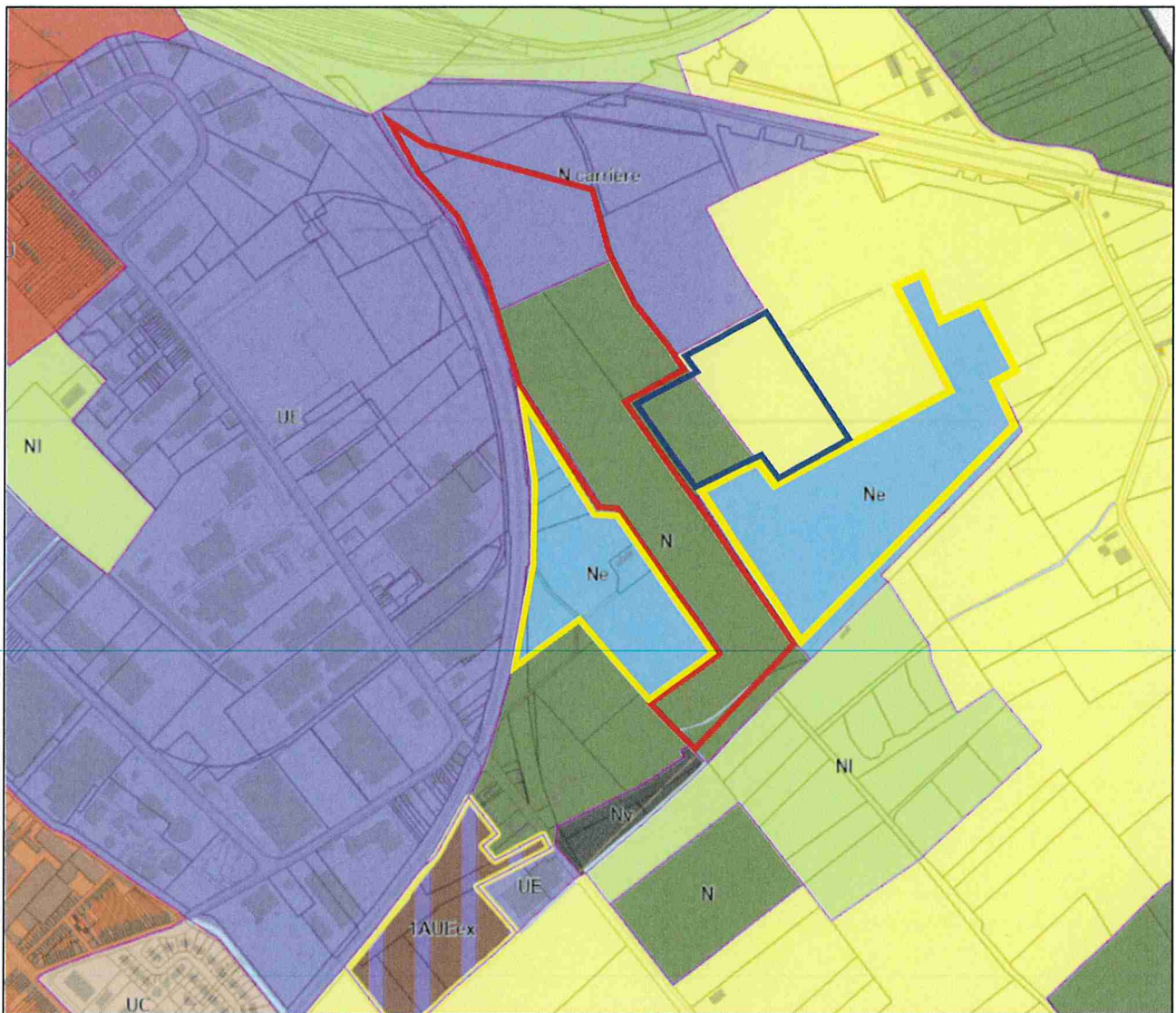
TRAITEMENT, RECYCLAGE, VALORISATION DE SOUS-PRODUITS

RECYNOR SAS AU CAPITAL 50 020 € - R.C.S. LILLE B 389 944 547 - A.P.E. 6820 B - TVA N° FR 73 389 944 547 00014

Exploitation
Rue des Lostes
59320 HAUBOURDIN
Tél. : 03 20 50 94 37 - Fax : 03 20 50 92 03

Service Administratif - Commercial
Rue des Lostes - BP 70034
59481 HAUBOURDIN Cedex
Tél. : 03 20 38 88 10 - Fax : 03 20 35 86 30

Siège social
740 rue du Bac - BP 408 - ERQUINGHEM-LYS
59424 ARMENTIÈRES Cedex
Tél. : 03 20 77 86 00 - Fax : 03 20 77 86 17



Il est donc nécessaire de mettre à jour le zonage du PLUi-H pour, premièrement, qu'il corresponde à la réalité de terrain et soit simplifié, et deuxièmement, pour nous permettre de constituer une demande d'autorisation auprès de la préfecture visant à nous permettre d'exploiter une extension de l'ISDI (entourée en bleu sur le plan ci-dessus). Le tableau ci-dessous reprend le zonage actuel des différentes parcelles concernées par ces périmètres, leur superficie et leur usage réel.

Parcelle	Superficie	Zonage	Usage réel
176	290 m ²	N carrière	Ancienne ISDI, laissée en zone naturelle
178	1 607 m ²	N carrière	Ancienne ISDI, laissée en zone naturelle
222	15 907 m ²	N	Ancienne ISDI, laissée en zone naturelle
223	58 914 m ²	N	Ancienne ISDI, laissée en zone naturelle
303	29 641 m ²	N carrière	Ancienne ISDI, laissée en zone naturelle
50	28 610 m ²	Ne	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
51	3 210 m ²	Ne	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
52	3 140 m ²	Ne	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
77	1 650 m ²	Ne	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
82	2 209 m ²	Ne	Zone naturelle, projet ISDI abandonné

TRAITEMENT, RECYCLAGE, VALORISATION DE SOUS-PRODUITS

RECYNOR SAS AU CAPITAL 50 020 € - R.C.S. LILLE B 389 944 547 - A.P.E. 6820 B - TVA N° FR 73 389 944 547 00014

Exploitation
Rue des Lostes
59320 HAUBOURDIN
Tél. : 03 20 50 94 37 - Fax : 03 20 50 92 03

Service Administratif - Commercial
Rue des Lostes - BP 70034
59481 HAUBOURDIN Cedex
Tél. : 03 20 38 88 10 - Fax : 03 20 35 86 30

Siège social
740 rue du Bac - BP 408 - ERQUINGHEM-LYS
59424 ARMENTIÈRES Cedex
Tél. : 03 20 77 86 00 - Fax : 03 20 77 86 17

Parcelle	Superficie	Zonage	Usage réel
246	3 731 m ²	Ne	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
34	1 053 m ²	Ne	Accès aux parcelles agricoles
19	69 950 m ²	Ne	Parcelle agricole, projet ISDI abandonné
48	13 950 m ²	N	Parcelle agricole avec souhait de développer un projet ISDI
46	116 470 m ²	A	Parcelle agricole avec souhait de développer un projet ISDI sur une partie

Au regard des éléments mentionnés ci-dessus (cessation d'activité de l'ISDI RECYNOR existante, premier projet d'extension abandonné, souhait de développer un nouveau projet d'extension sur un périmètre plus restreint), le zonage du PLU sur ce secteur pourrait être simplifié et remis en cohérence de la façon reprise dans le tableau ci-dessous. Le zonage gagnerait ainsi en lisibilité et garantirait davantage de protection pour les zones naturelles et agricoles, qui augmenteraient en superficie avec ce nouveau zonage. Le zonage N carrière n'a, lui, plus aucun intérêt car aucune carrière n'était exploitée sur le secteur.

Parcelle	Superficie	Zonage proposé par RECYNOR	Usage réel
176	290	N	Ancienne ISDI, laissée en zone naturelle
178	1 607	N	Ancienne ISDI, laissée en zone naturelle
222a	12 217	N	Ancienne ISDI, laissée en zone naturelle
222b	3 690	Nisdi ou STECAL	Partie de la parcelle 222 accueillant le projet ISDI pour se raccrocher au niveau de la parcelle 222a
223a	46 564	N	Ancienne ISDI, laissée en zone naturelle avec passage vers projet extension ISDI
223b	12 350	Nisdi ou STECAL	Partie de la parcelle 223 accueillant le projet ISDI pour se raccrocher au niveau de la parcelle 223a et accès poids-lourd
303	29 641	N	Ancienne ISDI, laissée en zone naturelle
50	28 610	N	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
51	3 210	N	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
52	3 140	N	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
77	1 650	N	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
82	2 209	N	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
246	3 731	N	Zone naturelle, projet ISDI abandonné
34	1 053	A	Accès aux parcelles agricoles
19	69 950	A	Parcelle agricole, projet ISDI abandonné
48	13 950	Nisdi ou STECAL (pour autoriser l'exploitation de l'ISDI avant sa remise à l'état naturel)	Parcelle agricole avec souhait de développer un projet ISDI
46a	26 966	Nisdi ou STECAL (pour autoriser l'exploitation de l'ISDI avant sa remise à l'état naturel)	Parcelle agricole avec souhait de développer un projet ISDI sur une partie
46b	89 504	A	Parcelle agricole

TRAITEMENT, RECYCLAGE, VALORISATION DE SOUS-PRODUITS

RECYNOR SAS AU CAPITAL 50 020 € - R.C.S. LILLE B 389 944 547 - A.P.E. 6820 B - TVA N° FR 73 389 944 547 00014

Exploitation
Rue des Lostes
59320 HAUBOURDIN
Tél. : 03 20 50 94 37 - Fax : 03 20 50 92 03

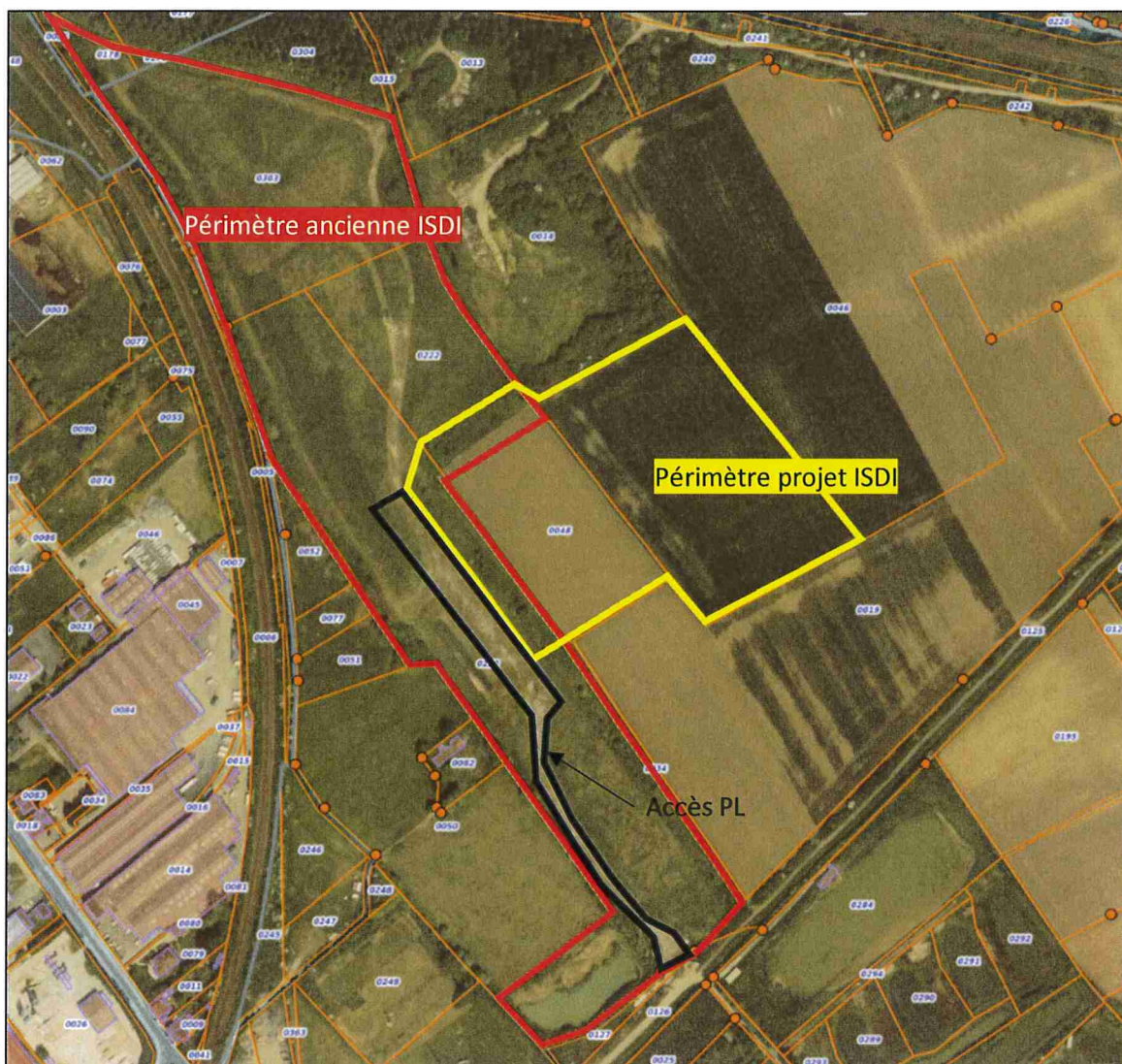
Service Administratif - Commercial
Rue des Lostes - BP 70034
59481 HAUBOURDIN Cedex
Tél. : 03 20 38 88 10 - Fax : 03 20 35 86 30

Siège social
740 rue du Bac - BP 408 - ERQUINGHEM-LYS
59424 ARMENTIÈRES Cedex
Tél. : 03 20 77 86 00 - Fax : 03 20 77 86 17

In fine, ce nouveau zonage permettrait d'être plus protecteur vis-à-vis des zones naturelles et agricoles, tout en permettant le développement d'un projet ISDI ayant vocation à gérer les déchets inertes de l'agglomération :

- La protection des zones naturelles se verrait renforcée avec la suppression d'exceptions possibles dans le cadre du zonage actuel. Le zonage strict « zone naturelle » sur le secteur passerait ainsi de 88 771 m² à 132 869 m², soit un gain de 50 %.
- La protection des zones agricoles se verrait renforcée dans des proportions similaires par rapport au zonage actuel, puisque le zonage agricole sur le secteur passerait de 116 470 m² actuellement à 160 507 m², soit un gain de 38%.
- Enfin, les zones pouvant voir des projets se développer seraient réduites au strict minimum via l'adoption d'un zonage limitant uniquement l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (pas d'autre activité possible) et garantissant, en fin d'exploitation, le retour à un zonage naturel. Par rapport au zonage actuel laissant 113 553 m² de terrains pouvant accueillir des activités sous conditions spécifiques, le nouveau zonage ne laisserait que 56 956 m² pour la seule activité de stockage de déchets inertes avant retour à l'état naturel, soit une réduction d'usage des terrains sur le secteur pour d'autres activités de 50%.

Le périmètre du futur projet d'ISDI est repris sur la vue aérienne ci-dessous pour une meilleure compréhension.



TRAITEMENT, RECYCLAGE, VALORISATION DE SOUS-PRODUITS

RECYNOR SAS AU CAPITAL 50 020 € - R.C.S. LILLE B 389 944 547 - A.P.E. 6820 B - TVA N° FR 73 389 944 547 00014

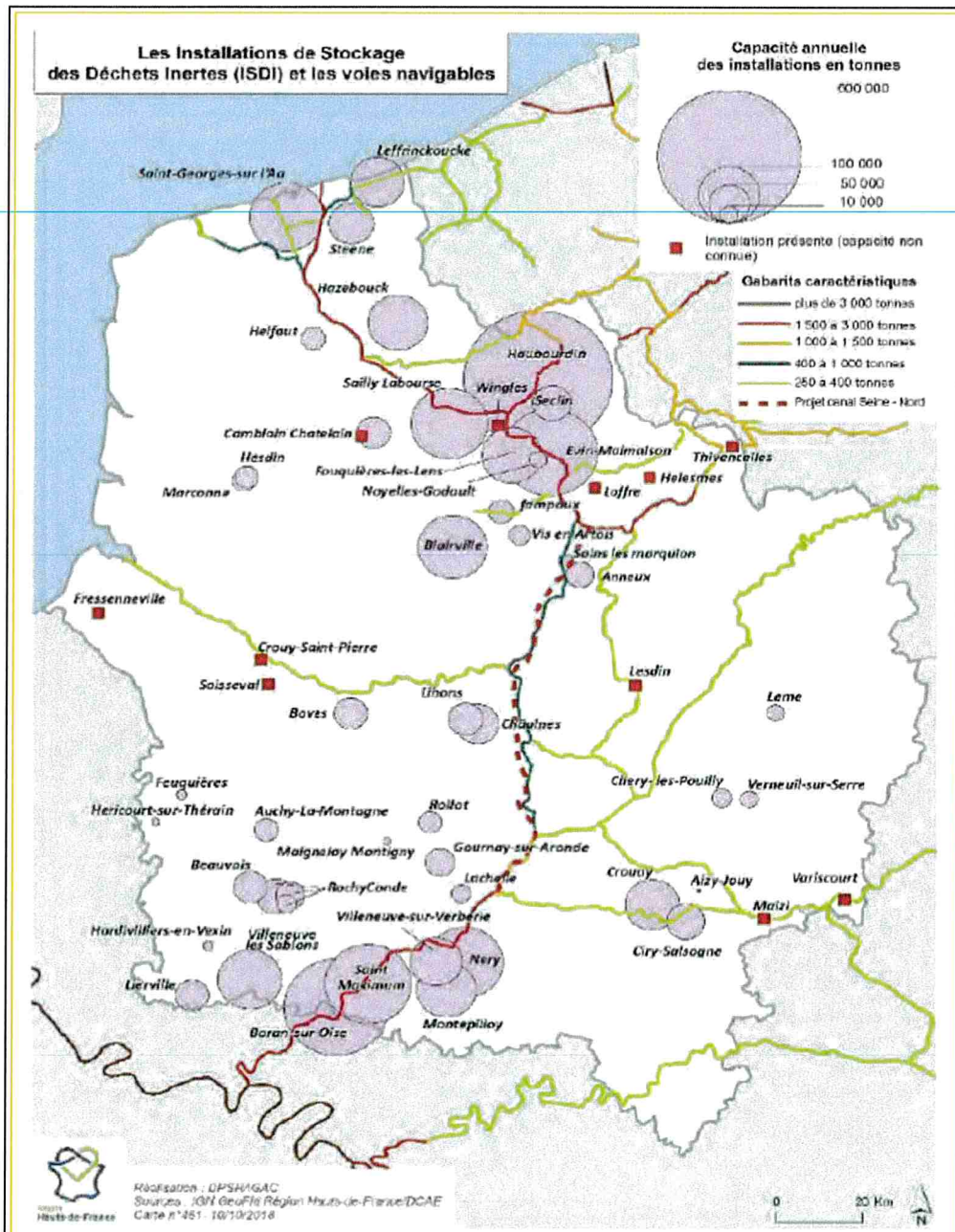
Exploitation
Rue des Lostes
59320 HAUBOURDIN
Tél. : 03 20 50 94 37 - Fax : 03 20 50 92 03

Service Administratif - Commercial
Rue des Lostes - BP 70034
59481 HAUBOURDIN Cedex
Tél. : 03 20 38 88 10 - Fax : 03 20 35 86 30

Siège social
740 rue du Bac - BP 408 - ERQUINGHEM-LYS
59424 ARMENTIÈRES Cedex
Tél. : 03 20 77 86 00 - Fax : 03 20 77 86 17

Cette réorganisation du zonage sur le secteur Balladen nous semble être un parfait compromis entre l'exigence d'une plus grande protection des zones naturelles et agricoles souhaitée dans le cadre de la procédure de révision en cours, tout en conservant la possibilité de développer notre projet d'extension d'ISDI afin de proposer un exutoire local aux déchets inertes produits sur le territoire de l'agglomération, qui n'en possède plus depuis 2022.

Les entreprises de travaux publics locales sont en effet contraintes, à ce jour, de rejoindre l'agglomération lilloise ou le littoral dunkerquois pour gérer leurs déchets inertes, comme le montre la carte ci-dessous recensant les ISDI de la région Hauts-de-France (carte extraite du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets). L'ISDI reprise au niveau d'Hazebrouck sur cette carte était l'ISDI RECYNOR qui n'est désormais plus exploitée depuis 2022 (capacité totale atteinte). Il n'y a donc plus d'exutoire légal entre la métropole lilloise et la communauté urbaine de Dunkerque. La révision du zonage du PLUi-H local permettrait de corriger ce maillage inégalitaire.



TRAITEMENT, RECYCLAGE, VALORISATION DE SOUS-PRODUITS

RECYNOR SAS AU CAPITAL 50 020 € - R.C.S. LILLE B 389 944 547 - A.P.E. 6820 B - TVA N° FR 73 389 944 547 00014

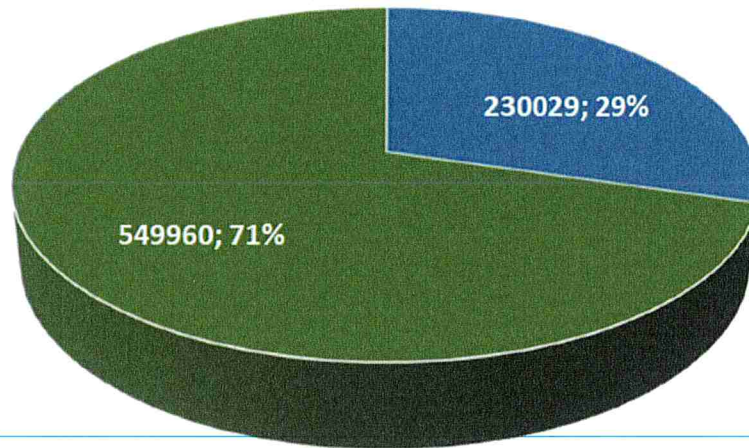
Exploitation
 Rue des Lostes
 59320 HAUBOURDIN
 Tél. : 03 20 50 94 37 - Fax : 03 20 50 92 03

Service Administratif - Commercial
 Rue des Lostes - BP 70034
 59481 HAUBOURDIN Cedex
 Tél. : 03 20 38 88 10 - Fax : 03 20 35 86 30

Siège social
 740 rue du Bac - BP 408 - ERQUINGHEM-LYS
 59424 ARMENTIÈRES Cedex
 Tél. : 03 20 77 86 00 - Fax : 03 20 77 86 17

Pour rappel, l'ISDI Recynor a permis entre 2010 et 2022 le stockage de 780 000 tonnes de déchets inertes soit une moyenne avoisinant les 70 000 tonnes par an. Recynor a estimé que, sur la totalité des déchets inertes stockés sur le site, plus de 70% provenaient du territoire de la communauté de communes (ex-CCFI), soit environ 550 000 tonnes.

Répartition de l'origine des déchets de 2010 à 2022 en tonnes



- Déchets dont la provenance est hors de la CCFI
- Déchets en provenance de la CCFI

A noter que l'essentiel des déchets inertes non originaires du territoire de la CCFI étaient en majorité en provenance de communes limitrophes : Merville, La Gorgue, Lestrem, Estaires ou encore Fleurbaix. Les déchets inertes provenaient en effet à plus de 95% d'un rayon de moins de 30 km autour du site. L'historique d'activité de l'ISDI démontre donc son utilité à l'échelle locale pour offrir un exutoire aux déchets inertes.

Le dynamisme du territoire de Coeur de Flandre agglo entrainera dans les années à venir une augmentation probable des besoins et l'agglomération doit pouvoir disposer de sa propre filière de stockage de déchets inertes. En effet, Coeur de Flandre agglo représente la seconde plus grande communauté de communes de France et accueillera, à l'horizon 2030, près de 110 000 habitants. Elle s'est dotée d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durables ambitieux qui vise à transformer le territoire pour répondre aux impératifs de la transition écologique, notamment en réduisant son empreinte carbone et en développant son autonomie énergétique par une production renouvelable et décarbonée.

Ces ambitions vont entraîner une mutation importante des usages dans les années à venir, ce qui nécessitera de transformer ou créer de nouvelles infrastructures : besoins en logements, développement de pistes cyclables, réaménagement des espaces publics et des pôles gares, développement du ferroviaire, transformation des infrastructures routières et des infrastructures de transport d'énergie (électrique, ou développement de réseaux de chaleur urbain). L'ensemble de ces transformations à venir va dynamiser l'économie locale et le territoire accueillera des opérations d'aménagement ou de travaux publics importantes. Le site d'extension projeté est idéalement situé puisque la commune de Hazebrouck bénéficie d'une situation centrale au sein du territoire de Coeur de Flandre agglo. En effet, les déchets inertes réceptionnés proviendront en grande majorité d'une zone de chalandise représentée par un temps de trajet en poids-lourds de 30 min entre les chantiers et le site. Une isochrone a été calculée sur base de cette donnée avec l'outil Géoportail et est représentée sur la cartographie ci-dessous.

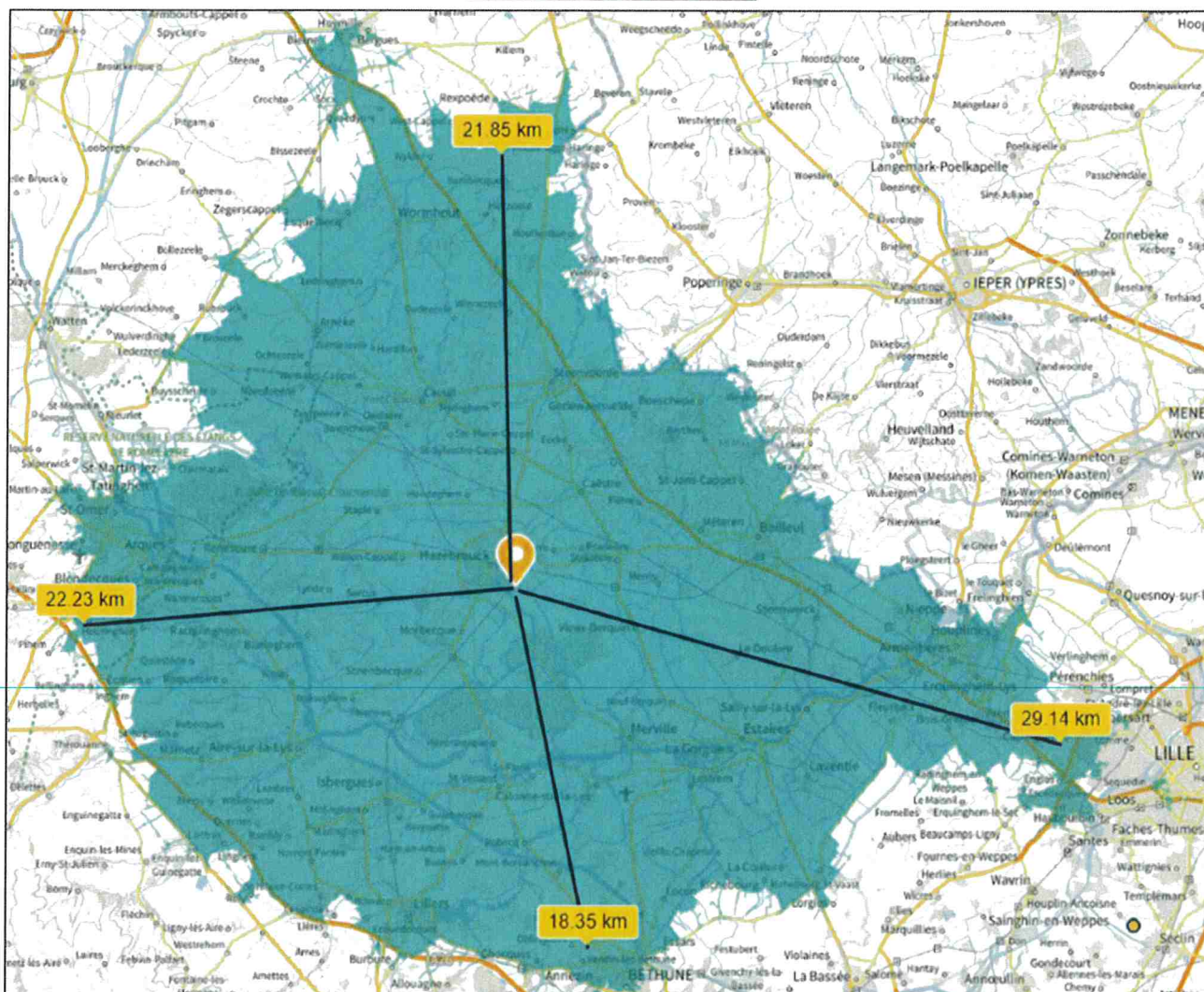
TRAITEMENT, RECYCLAGE, VALORISATION DE SOUS-PRODUITS

RECYNOR SAS AU CAPITAL 50 020 € - R.C.S. LILLE B 389 944 547 - A.P.E. 6820 B - TVA N° FR 73 389 944 547 00014

Exploitation
Rue des Lostes
59320 HAUBOURDIN
Tél. : 03 20 50 94 37 - Fax : 03 20 50 92 03

Service Administratif - Commercial
Rue des Lostes - BP 70034
59481 HAUBOURDIN Cedex
Tél. : 03 20 38 88 10 - Fax : 03 20 35 86 30

Siège social
740 rue du Bac - BP 408 - ERQUINGHEM-LYS
59424 ARMENTIÈRES Cedex
Tél. : 03 20 77 86 00 - Fax : 03 20 77 86 17



On constate que la localisation du site permet de desservir l'intégralité du territoire de Cœur de Flandre aggro dans sa globalité et même légèrement davantage, et cela dans un rayon moyen d'une vingtaine de kilomètres. Les chantiers à proximité de Lille privilégieront toutefois les ISDI qui se trouvent sur le territoire de la MEL.

Il est donc pertinent pour l'agglomération de disposer de son propre exutoire à Hazebrouck pour répondre au besoin des entreprises de travaux publics localement. Cette installation de stockage permettrait à l'agglomération de réduire par 2 le bilan des gaz à effet de serre appliqué à la gestion des déchets inertes du territoire de Cœur de Flandre aggro : un poids-lourd ayant un exutoire à Hazebrouck pour les déchets inertes qu'il transporte en provenance d'un chantier de l'agglomération parcourait environ 20 km pour leur gestion, contre 40 à 50 km si ces derniers devaient être envoyés vers Dunkerque ou la métropole lilloise. Au regard des émissions moyennes de CO₂ d'un poids-lourds de 900 g CO₂/km, et des capacités de stockage projetées pour l'ISDI de 70 000 tonnes/an, cela reviendrait à un bilan carbone estimatif suivant (le transport de 70 000 tonnes de déchets inertes représentant environ 4600 camions par an) :

- 83 Teq CO₂ par an avec une ISDI à Hazebrouck ;
- 186 Teq CO₂ par an en devant envoyer les déchets inertes vers Lille ou Dunkerque.

Cet exutoire permettrait par ailleurs de prévenir le risque de développement de dépôts sauvages ou de remblais non autorisés.

TRAITEMENT, RECYCLAGE, VALORISATION DE SOUS-PRODUITS

RECYNOR SAS AU CAPITAL 50 020 € - R.C.S. LILLE B 389 944 547 - A.P.E. 6820 B - TVA N° FR 73 389 944 547 00014

Exploitation
Rue des Lostes
59320 HAUBOURDIN
Tél. : 03 20 50 94 37 - Fax : 03 20 50 92 03

Service Administratif - Commercial
Rue des Lostes - BP 70034
59481 HAUBOURDIN Cedex
Tél. : 03 20 38 88 10 - Fax : 03 20 35 86 30

Siège social
740 rue du Bac - BP 408 - ERQUINGHEM-LYS
59424 ARMENTIÈRES Cedex
Tél. : 03 20 77 86 00 - Fax : 03 20 77 86 17

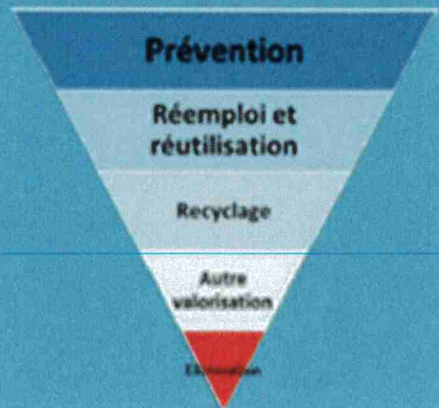
Enfin, le projet d'ISDI à Hazebrouck est en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDET) qui fixe, notamment, les principes suivants concernant la gestion des déchets :

Règle générale 36 (PRPGD)

Les personnes morales compétentes en matière de déchets et leurs concessionnaires dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets mettent en place une stratégie de prévention et de gestion des déchets compatible avec la planification régionale.

Cette règle vise à orienter et coordonner l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics et les organismes privés en matière de prévention et de gestion des déchets. Elle s'appuie sur les trois principes suivants, dont le respect est sous-jacent à toute action de gestion des déchets :

- la hiérarchie des modes de gestion des déchets, dont la prévention constitue un objectif régional majeur ;
- le principe de proximité permettant d'assurer la gestion des déchets à l'échelle territoriale la plus pertinente au regard de la disponibilité des modes de traitement ;
- le principe d'autosuffisance visant à disposer, à l'échelle territoriale pertinente, d'un réseau adéquat d'installations de traitement et d'élimination des déchets.



La priorité est explicitement donnée aux principes de proximité (gestion des déchets à l'échelle locale) et d'autosuffisance (réseau adéquat d'installations à l'échelle locale). L'historique de l'ISDI RECYNOR à Hazebrouck témoigne bien de ces deux principes.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de la considération que vous donnerez à notre réflexion et nous restons pleinement disponibles pour en échanger avec vos services. Vous pouvez à ce titre contacter mes interlocuteurs en charge du dossier (Monsieur Jacques Krzyzak, jkrzyzak@ramery.fr 06/79/37/24/91 ; Monsieur Baptiste Guidez, bguidez@ramery.fr 07/88/74/51/06, Monsieur Julien Sauvage, jsauvage@ramery.fr 06/89/14/07/89). Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Vincent JARRY

Président de la société RECYNOR

*Ps J. Krzyzak
Directeur Industries*

Annexe : contribution de RECYNOR du 11/03/2019 concernant le premier zonage du PLUi-H

TRAITEMENT, RECYCLAGE, VALORISATION DE SOUS-PRODUITS

RECYNOR SAS AU CAPITAL 50 020 € - R.C.S LILLE B 389 944 547 - A.P.E. 6820 B - TVA N° FR 73 389 944 547 00014

Exploitation
Rue des Lostes
59320 HAUBOURDIN
Tél. : 03 20 50 94 37 - Fax : 03 20 50 92 03

Service Administratif - Commercial
Rue des Lostes - BP 70034
59481 HAUBOURDIN Cedex
Tél. : 03 20 38 88 10 - Fax : 03 20 35 86 30

Siège social
740 rue du Bac - BP 408 - ERQUINGHEM LYS
59424 ARMENTIÈRES Cedex
Tél. : 03 20 77 86 00 - Fax : 03 20 77 86 17